

Tout candidat souhaitant s'inscrire en 3^{ème} année de Conseiller en Economie Sociale Familiale pour la rentrée de **septembre 2025** doit impérativement nous adresser les documents suivants :

Partie ADMINISTRATIVE	Partie FINANCIÈRE
CV + lettre de motivation	*1 un virement de 40€ pour l'entretien de sélection <i>pour les candidats extérieurs à Clorivière</i>
Relevé de notes du BAC	45€ de frais administratifs
Bulletins des 2 années de BTS ESF en votre possession	Dernier avis d'impôts sur les revenus de vos responsables légaux
Relevé de notes du BTS ESF (pour tout titulaire)	Notification de la Bourse pour tout bénéficiaire

L'inscription définitive est liée :

- *1 -à une étude du dossier par le Chef d'établissement, puis à un entretien en face à face avec un membre de la commission pédagogique (**uniquement pour les candidats extérieurs à l'IS Clorivière**),
- au versement d'un acompte de 350€ non remboursable en cas de désistement,
- à l'obtention du BTS ESF
- à l'avancée des recherches d'un lieu de stage.

Montant de la contribution de scolarité (hors entretien de sélection)	1 910 € , décomposés en -1710 € de contribution de scolarité -200 € de frais d'inscription ² au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)
*3 Rétrocession pour les étudiants boursiers de 833€ (minimum) à 1430€ (maximum)	
* Réduction pour une signature de convention de stage avant le 30 juin 2025	-90 €
*4 Coût de formation pour les étudiants boursiers : à partir de 390€	
Coût de formation pour les étudiants non boursiers : à partir de 1820 €	

« En cas d'arrêt de la formation en cours d'année, tout mois commencé est dû et 50% du solde de la contribution de scolarité seront demandés »

Pour les candidats dont la formation est financée **par un employeur ou un organisme**, le coût s'élève à **3000€**.

*1 Virement de 40€ à l'ordre de l'IS Clorivière, effectué préalablement à l'entretien, pour les candidats extérieurs à l'établissement

*2 L'adhésion au CNAM confère le « grade Licence » au Diplôme d'État CESF ainsi que l'assistance à 8h de conférences.

*3 Rétrocession accordée par la Région Ile-de-France et établie **exclusivement pour les étudiants boursiers inscrits dans la « classe Région »** et redistribuée à la mi-février 2026 au prorata du nombre d'étudiants alors présents en formation dans cette classe.

*4 Déduction faite de la rétrocession maximum de la subvention (1430€) et de la réduction (90€) liée à la signature d'une convention de stage avant le 30 juin 2025, hors frais administratifs. **Le montant maximum du coût de la formation pour tout étudiant boursier inscrit dans la « classe Région Ile-de-France » s'élève à 1077€.** (1910-833, hors frais administratifs).

Merci d'adresser votre dossier complet au secrétariat C.ESF
à l'attention de Institut Supérieur Clorivière –Mme SANOGO– awa.cesf@cloriviere.paris
119, boulevard Diderot – 75012 PARIS